



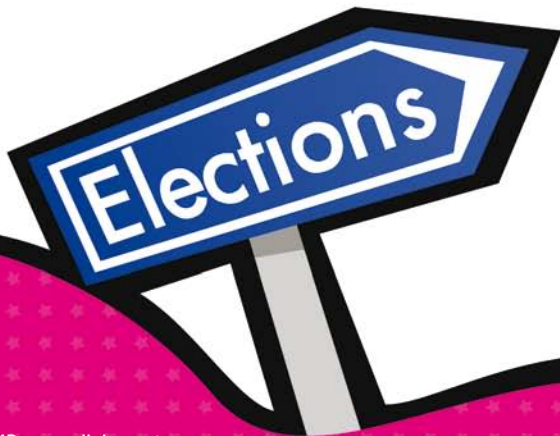
Jeunes MR, 84-86 avenue de la Toison d ' Or, 1060 Bruxelles | www.jeunesmr.be

La première fois...



Une initiative des

**Jeunes
MR**



Cette brochure réalisée par les Jeunes MR en collaboration avec le MR est destinée à celles et ceux qui vont voter pour *La première fois...*

Textes: Christelle Goris

Comité d'accompagnement: Fabrice Drèze, Fabian Culot, Thomas Cialone, Laurent Burton, Laurence Glautier

Editeur responsable: Les Jeunes Libéraux ASBL, 84-86 avenue de la Toison d'Or, 1060 Bruxelles | Dépôt légal : D/2006/10.911/2

A moi de voter...

Que la politique passionne ou non, elle laisse rarement indifférent, et elle s'intéresse immanquablement à chacun d'entre nous, quel que soit son statut, sa formation, son origine sociale ou ses idéologies. Participer à des élections, c'est poser un acte politique, exprimer des choix, faire usage des prérogatives que nous donne notre qualité de citoyen. Dans les Etats où le droit de vote n'est pas reconnu, ou dans ceux où le choix de l'électeur n'est pas respecté, les populations sont toujours opprimées, et ceux qui se battent pour faire triompher la démocratie le payent souvent de leur vie. La démocratie libérale dans laquelle nous vivons est dès lors un bien précieux qu'il faut à tout prix préserver. Elle est la garante de nos droits et de nos libertés fondamentales, elle conditionne notre vie de chaque jour, dans chacun de ses actes, sans souvent que l'on ne s'en aperçoive. Dans ce cadre, voter est davantage qu'un droit, c'est un devoir citoyen. Nous espérons que cette brochure vous permettra de répondre à l'ensemble des questions que vous vous posez, et que vous pourrez ainsi exprimer en toute liberté le meilleur des suffrages : le vôtre.

Fabrice Drèze & Fabian Culot

Président des Jeunes MR | Secrétaire politique des Jeunes MR

Voter : un acte démocratique fort

Si les élections sont d'une importance capitale pour tous les citoyens, elles le sont encore davantage pour toutes celles et ceux qui, comme vous, exerceront pour la première fois le 8 octobre prochain leur droit de vote.

Il ne s'agit pas simplement de remplir un bulletin de vote dans l'anonymat de l'isoloir et de le glisser dans l'urne. Il s'agit avant tout d'assumer un droit qui est également un devoir, une obligation légale. Ce sera votre première participation directe au processus démocratique.

C'est pour moi l'occasion de vous rappeler que la Belgique est dotée d'une Constitution qui garantit les droits et les devoirs de ses citoyens. Nous avons célébré cette année les 175 ans de notre Constitution qui consacre la liberté d'expression et de culte, l'égalité des citoyens, la séparation entre les Eglises et l'Etat et la primauté du politique dans un système démocratique.

Depuis sa création il y a 160 ans, le MR défend ces droits et libertés qui sont des valeurs universelles, inscrites dans l'ordre juridique international comme la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Elles doivent être respectées par toutes et tous. Elles nous imposent de progresser sans cesse.

En accordant votre voix en octobre, vous deviendrez de véritables actrices et acteurs de cette démocratie. C'est une étape majeure dans la vie.

Didier Reynders
Président du Mouvement Réformateur



1. Voter c'est se faire représenter

La Belgique connaît le régime de la démocratie indirecte ou représentative. L'article 33 de la Constitution belge précise que : « Tous les pouvoirs émanent de la Nation. ». Cela signifie que les lois ne sont pas établies par le peuple lui-même (comme dans une démocratie directe) mais par les délégués représentant les citoyens.

Voter, c'est faire son choix et se faire représenter.

Il est donc important de voter en faveur d'un ou plusieurs candidats afin d'assurer sa représentation maximale.

2. Le vote est obligatoire

Tous les hommes et les femmes belges de plus de 18 ans ont le droit et le devoir de voter. Un droit car notre pays est une démocratie. La population participe à l'exercice du pouvoir par le droit de vote, en désignant ses représentants. Une obligation depuis 1893, en contre partie de l'introduction du suffrage universel.

Pourtant parfois, l'électeur n'a pas la capacité de se rendre dans le bureau de vote qu'on lui aura désigné (ex : pour maladie, travail, ...). Il doit alors remettre une procuration à un autre électeur de son choix qui votera en son nom. S'il ne le fait pas, il encourt une sanction pénale.



3. Elections communales

La commune est dirigée par des gens qui ont été choisis parmi la population. Tous les 6 ans, les électeurs doivent élire un nouveau Conseil communal. Celui-ci est constitué par un certain nombre de citoyens (de 7 à 55 en fonction du nombre d'habitants de la commune) élus directement, qu'on appelle conseillers communaux. Lorsque ce nouveau Conseil communal est mis en place, les conseillers élisent les échevins parmi eux. Ils ne sont donc pas élus directement par la population. Quant au bourgmestre, son cas est différent en Wallonie et à Bruxelles. En Wallonie, le mayer sera l'homme ou la femme qui aura obtenu le plus de voix dans la liste la plus forte de la nouvelle majorité communale, alors qu'à Bruxelles, il est choisi par l'ensemble des conseillers communaux.

Qui peut voter?

- Tout Belge d'au moins 18 ans qui est inscrit au registre de population d'une commune et qui n'a pas été déchu de ses droits politiques ni suspendu de l'électorat.
- Les ressortissants d'un Etat membre de l'U.E. qui répondent aux mêmes critères qu'un Belge, doivent s'inscrire sur la liste des électeurs communaux s'ils veulent voter. Leur vote devient alors obligatoire.
- Les ressortissants d'un Etat hors U.E. doivent, en plus de remplir les mêmes conditions qu'un Européen, résider en Belgique depuis au moins 5 ans et faire une déclaration par laquelle ils s'engagent à respecter la Constitution et les lois du peuple belge ainsi que la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des Libertés fondamentales.

4. Elections provinciales

La Wallonie est composée de 5 provinces dont les élus sont renouvelés tous les 6 ans, en même temps que le scrutin communal. A noter que les élections provinciales n'existent pas à Bruxelles.

Les élections provinciales sont organisées par district, dont les limites correspondent souvent aux cantons électoraux (qui regroupent 1 ou plusieurs communes). Le nombre de conseillers provinciaux à élire dépend du nombre d'habitants de la province (de 47 pour le Luxembourg à 84 dans le Hainaut). Le rôle de l'électeur s'arrête là car les 6 députés provinciaux sont choisis par les conseillers provinciaux entre eux.

Les gouverneurs sont nommés et révoqués par le gouvernement, sur avis du Conseil des ministres fédéral. Il n'est pas choisi parmi les conseillers provinciaux. La durée de son mandat n'est donc pas liée au renouvellement des conseillers provinciaux.

Le gouverneur est le commissaire du gouvernement dans la province. Il est chargé de défendre les intérêts de l'Etat fédéral et des Communautés.

5. Le bulletin de vote

La couleur de bulletin de vote varie pour chaque élection : blanc pour le conseil communal et vert pour le conseil provincial. Sa dimension dépend du nombre de listes (ou de partis) et de candidats.

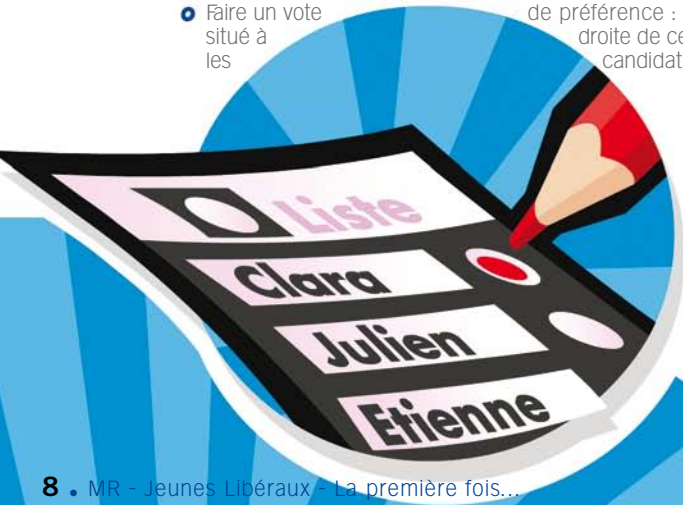
Dans certaines communes, le vote est électronique. Il n'y a donc plus de bulletin de vote. L'électeur reçoit une carte magnétique qui, lorsqu'il l'introduit dans la machine, affiche les listes et les candidats.



6. Comment voter ?

Deux possibilités s'offrent à toi :

- Voter en case de tête : si tu es d'accord avec l'ordre des candidats de la liste pour laquelle tu veux voter, alors tu coches avec ton crayon (ou ton crayon optique) le cercle situé sous le sigle de la liste.
- Faire un vote de préférence : si tu veux voter pour une personne précise sur une liste, alors tu coches le cercle droit de ce candidat. Tu peux voter ainsi pour un ou plusieurs candidats, voire même pour tous les candidats de la liste.



7. Mon vote est-il valable ?

Plusieurs situations rendent le vote nul. Les voici :

- Si je vote pour plusieurs listes (panachage : il est impossible en cas de vote électronique)
- Si je rends un bulletin blanc, c'est-à-dire sur lequel je n'ai pas émis de vote
- Si le bulletin est abîmé
- Si j'ai émis un vote sur un autre bulletin que l'officiel
- Si j'ai modifié la forme et la taille de mon bulletin
- Si mon bulletin contient un objet
- Si mon bulletin porte une marque qui me rend identifiable.

8. Le bureau électoral

Le bureau électoral est composé d'électeurs d'au moins 30 ans qui ont été choisis pour assurer les opérations électorales et veiller au bon déroulement des élections.

Il comprend :

- Un président qui dirige le bureau de vote et remet les bulletins aux électeurs
- 4 assesseurs qui pointent les électeurs sur une double liste, estampillent les convocations et remettent aux électeurs leur convocation et leur carte d'identité, maintiennent l'ordre dans la salle d'attente et font la police du local de vote
- 4 assesseurs suppléants au cas où les assesseurs seraient absents
- 1 secrétaire qui pointe les électeurs sur une double liste.

9. Le dépouillement

Une fois le bureau électoral fermé, les bulletins, qui ont été comptés, sont envoyés dans des bureaux de dépouillement. C'est là qu'on va déterminer les votes valables et comptabiliser les votes de chaque liste et de chaque candidat.

En cas de vote automatisé, les cartes magnétiques provenant des bureaux de vote sont simplement enregistrées sur le support de mémoire destiné à la totalisation des votes.

Une fois tous les bulletins vérifiés, le président du bureau de dépouillement.

bureau peut donner les résultats de ses



Etre libéral et réformateur

On s'intéresse à la politique et on y consacre son temps, son énergie et son enthousiasme parce qu'on aime les gens, parce qu'on n'est pas insensible aux difficultés de la vie et aux souffrances d'autrui. Etre libéral c'est participer à la réalisation, du plus beau projet politique qui soit : créer les conditions du bien-être pour tous.

Le libéralisme n'est pas né du hasard : il est le fruit d'un combat, toujours à reprendre, contre l'injustice, les privations de liberté, la pauvreté, les dictatures, les extrémismes. Il n'est pas non plus une utopie. Il se concrétise chaque jour davantage selon deux dimensions inséparables, l'économie de marché et la démocratie. La création de biens est nécessaire à l'existence des citoyens. Sans activité économique, nulle solidarité sociale n'est possible. Faire croire aux gens qu'ils sont libres sans avoir les moyens de l'être, revient à les tromper. Inversement, car les deux aspects se renforcent et se contrebalancent mutuellement, sans libertés politiques, sans Etat de droit, sans pouvoir démocratique, il n'y a pas d'activité économique viable –comme l'a démontré l'effondrement du régime communiste.

Etre libéral, c'est avoir la conviction que l'économie de marché est l'instrument nécessaire au bien-être de tous ; mais un instrument dont il est tout aussi vital de ne pas oublier qu'il doit demeurer au service de l'humanité. Vouloir la richesse pour la richesse, ce n'est pas être libéral. De même que vouloir le pouvoir pour le pouvoir n'appartient pas à l'engagement politique des libéraux. Le pouvoir est, à nos yeux, un instrument au service de chacune et de chacun.

Cette vision du bien commun qui allie l'Etat de droit et la liberté économique a pour nom la démocratie libérale. L'Histoire a montré que celle-ci constitue la bonne réponse à la rareté des biens et à l'absence de liberté qui frappent malheureusement encore des populations entières dans le monde. Etre libéral aujourd'hui c'est vouloir une mondialisation bénéfique pour tous, vouloir un monde meilleur où le pouvoir démocratique enrayer les famines, la pauvreté, la violence.

Pour ce faire, notre projet repose sur des principes, sur des valeurs : respect des droits et libertés, égalité des chances, droit à la différence, dialogue entre les cultures...Ceux-ci sont fondés sur notre confiance en la liberté humaine et en la capacité des gens à assumer pleinement celle-ci. De là, notre attachement tout particulier à l'enseignement, à l'éducation, à la formation.

La démocratie ne peut vivre que si les citoyens y participent pleinement, s'ils ont donc les moyens d'être informés, de débattre, d'exprimer leur avis.

Etre libéral, c'est avoir confiance dans le caractère perfectible de la vie, sans excès et sans coup de force. C'est pourquoi nous sommes des réformateurs : le projet politique qui nous rassemble vise à améliorer sans cesse les conditions du vivre-ensemble, non pas en faisant ou en promettant n'importe quoi, mais en apportant les changements réfléchis, débattus, nécessaires.

Richard Miller

Président de l'Intergroupe Parlementaire MR



Volet détachable à renvoyer

- Je désire recevoir des informations sur les Jeunes MR
- Je désire m'inscrire aux Jeunes MR

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

*Talon à renvoyer aux Jeunes MR, 84-86
avenue de la Toison d'Or, 1060 Bruxelles*

*Inscriptions également possibles par email: info@jeunesmr.be
ou directement sur le site www.jeunesmr.be*